



2015  
**MONTREAL**  
(CANADA)  
  
24 - 28 AOÛT  
  
UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC  
À MONTRÉAL



**RESUFF**

Réseau Francophone  
des Femmes Responsables  
dans l'Enseignement Supérieur  
et la Recherche



# Structurer un réseau féministe des femmes universitaires

en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM)



## Introduction

**E**n prolongement du colloque de Dakar organisé par l'Agence Universitaire de la Francophonie « Femmes universitaires, femmes de pouvoir ? » en 2014, c'est tenu un atelier, lors du 7e Congrès international des recherches féministes dans la francophonie, pour consolider et renforcer le réseau des féministes universitaires dans la francophonie qui s'inscrirait dans le sens des recommandations de l'AUF.

Les liens tissés parmi les enseignantes, les chercheuses féministes de la francophonie depuis six congrès doivent désormais être structurés. Ce projet ancien coïncide aujourd'hui avec deux des missions de l'AUF comme la création d'un observatoire de l'égalité femmes/hommes au sein des établissements d'enseignement supérieur et la mise en place d'un réseau des femmes responsables dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il convient de créer les principes d'un réseau des chercheuses féministes et d'élaborer des projets pour le concrétiser.



En croisant les expériences et les réseaux locaux, il s'agit de matérialiser la généralisation des initiatives dispersées en dressant un état des lieux dans les différents pays concernés pour mutualiser les expériences et les moyens en vue d'établir un répertoire des bonnes pratiques. Ce réseau s'appuie sur deux leviers complémentaires. Le premier institutionnel, vertical, adossé aux institutions permettra de trouver les ressources matérielles et logistiques nécessaires pour agir et légitimer ce réseau.

Le second, horizontal, s'appuie sur la force du réseau entre les différents continents, en partageant et visibilisant, grâce aux outils scientifiques pluri-disciplinaires (mesures statistiques, témoignages, récits de vie, observations de commissions d'évaluation, de recrutements etc.), pour déconstruire et parvenir à éradiquer les inégalités de genre opérantes tant symboliquement qu'en pratiques.

## **Un exemple : la CPED, Conférence Permanente des chargé.e.s de mission Egalité Diversité**

Première précision : la CPED n'est pas un réseau féministe, mais un réseau ayant pour objectif de favoriser et développer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur en France. La CPED est une association d'établissements, point important car ce n'est pas une seule réunion d'individus, mais une réunion d'établissements universitaires. Dans des auditions avant des hauts corps de l'état français, ça fait une différence.

Les établissements sont représentés à la CPED par leur chargé.e de mission. De fait, les chargé.e.s de mission sont nommées par le.la Président.e de l'Université pour se charger des actions à mener en matière d'égalité Femmes/Hommes, dans le cadre d'une politique d'établissement. Cela signifie que les chargé.e.s de mission sont sous la responsabilité directe de leur.e Président.e ou de l'équipe présidentielle. Cela signifie aussi que les chargé.e.s de mission n'ont pas de relation de tutelle ou de hiérarchie avec le ministère.

On peut considérer que c'est un problème – quand les équipes présidentielles changent, ou quand un désaccord émerge entre l'un.e et les autres – ou bien que c'est une bonne chose – car les établissements restent libres de leur politique locale, et les chargé.e.s de mission sont dégagé.e.s de répondre aux très nombreuses enquêtes du ministère qui prennent beaucoup de temps ; mais c'est ainsi, et nous préférons la dépendance locale qu'une dépendance pas forcément en phase avec les problèmes saillants localement.

Née en 2011, par l'association de 10 universités, de leurs chargé.e.s de mission qui ont voulu partager leurs expériences et fédérer leurs forces. En tout cas, les pionnières et pionniers voulaient se rassembler pour être plus efficaces chacun localement.

De 10 volontaires au départ en 2011, la CPED regroupe aujourd'hui, en 2015, 69 établissements d'enseignement supérieur : des universités très majoritairement et quelques grandes écoles. Entre ces deux dates, une charte a été signée par la Conférence des Présidents d'Université, et les ministères de l'Enseignement Supérieur et des Droits des femmes, pour favoriser l'égalité femmes/hommes dans les universités. Parmi les objectifs de la charte, les présidents d'université s'engagent à nommer un.e chargé.e de mission dans leur établissement.



## Conférence Permanente des chargé-e-s de mission Egalité, Diversité ou mission assimilée des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

### Qui sommes-nous ?

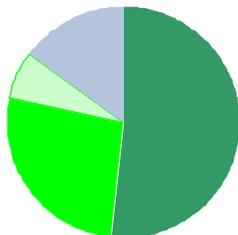
La CPED est une association loi 1901.

Elle a pris forme en janvier 2011, lors d'une rencontre à l'Université de Strasbourg.

Elle regroupe aujourd'hui 66 membres : 58 universités et 8 grandes écoles (liste au dos).

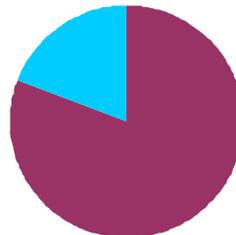
Elle se réunit tous les 4 mois, pendant 2 jours, afin d'échanger sur nos pratiques, sur les différents aspects de l'égalité entre les femmes et les hommes dans nos établissements. Elle se saisit des difficultés rencontrées par nos établissements dans la mise en œuvre d'une politique en faveur de l'égalité et formule des propositions pour les résoudre.

Statut des chargé-e-s de mission



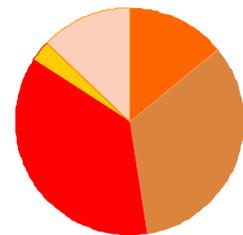
■ MCF  
■ PROF  
■ PRCE-PRAG  
■ BIATSS

Répartition F/H



■ 55 Femmes  
■ 13 Hommes

Champs d'activité des chargé-e-s de mission



■ Droit Economie Gestion  
■ Lettres et Sc. Humaines  
■ Sciences  
■ Santé  
■ Appui aux Missions

### Objectifs de la CPED :

- rassembler les chargé-e-s de mission égalité, diversité, ou mission assimilée, des différents établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) ;
- promouvoir et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, et la diversité dans l'ESR ;
- observer les situations sous cet angle et exercer une veille ;
- avoir dans ce domaine un rôle fédérateur et transversal important entre établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.

### Groupes de travail actuels de la CPED :

- **Indicateurs**  
*objectif : établir une liste d'indicateurs pertinents pour repérer les situations d'inégalité entre femmes et hommes dans nos établissements, notamment pour les bilans sociaux.*
- **Usage du féminin**  
*objectif : mettre à disposition des ressources pour l'utilisation du féminin et du masculin, ou de formules épiciques dans les profils des postes mis au concours, les appels à projets et les textes institutionnels de nos établissements.*
- **Comités de sélection**  
*objectif : mutualiser nos pratiques pour assurer la parité dans le processus de recrutement.*
- **Harcèlement**  
*objectif : partager nos outils et pratiques pour la prévention du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes, l'accompagnement des victimes, l'action disciplinaire.*
- **Suivi de l'application de la loi du 22 juillet 2013**  
*objectif : diffuser les textes de décrets, arrêtés, circulaires faisant suite à cette loi, et plus largement les textes législatifs récents relatifs à l'égalité professionnelle des femmes et des hommes ; partager leur déclinaison dans les textes internes de nos établissements.*



### Actions communes de la CPED :

- audition à l'Assemblée Nationale et au Sénat sur le projet de loi sur l'ESR
- contribution aux Assises de l'ESR (16 propositions pour favoriser l'égalité professionnelle)
- contribution au Livre Blanc de l'ANEF *Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche (2014)* (historique des charges de mission Egalité et analyse de la situation dans les universités françaises)



Membres de la CPED  
au 26 septembre 2014

66 missions

Aix-Marseille Université  
U. d'Angers  
U. d'Auvergne  
U. d'Avignon  
U.T. Belfort-Montbéliard  
U. de Bordeaux  
U. Bordeaux-Montaigne  
U. de Bourgogne  
U. de Bretagne Occidentale  
U. de Caen - Basse Normandie  
U. de Cergy-Pontoise  
U. d'Evry \*  
U. Franche-Comté  
U. Grenoble 1 Joseph Fourier  
U. Grenoble 2  
U. Grenoble 3 Stendhal  
U. de Haute Alsace  
U. de La Rochelle  
U. Lille 1 \*  
U. Lille 3 \*  
U. de Limoges  
U. du Littoral – Côte d'Opale  
U. de Lorraine  
U. Lyon 1 \*  
U. Lyon 2 \*  
U. Lyon 3 Jean Moulin  
U. du Maine (Le Mans)  
U. Montpellier 2  
U. Montpellier 3  
U. de Nantes  
U. d'Orléans  
U. Paris 3  
U. Paris Descartes (Paris 5)  
U. Pierre et Marie Curie (Paris 6)  
U. Paris Diderot – Paris 7 \*

U. Paris 8  
U. Paris Ouest – Nanterre - la Défense  
U. Paris Sud  
U. Paris-Est Créteil (Paris 12) \*  
U. Paris 13  
U. de Pau et des Pays de l'Adour  
U. de Perpignan  
U. de Picardie – Jules Verne  
U. de Poitiers  
U. de Reims Champagne-Ardenne \*  
U. Rennes 1  
U. Rennes 2  
U. de la Réunion  
U. de Rouen  
U. Savoie Mont Blanc  
U. de Strasbourg \*  
U. Toulouse II – Jean Jaurès \*  
U. Toulouse III – Paul Sabatier  
U. de Tours  
U. T. de Troyes  
U. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis  
U. de Versailles – St Quentin-en-Yvelines  
ENS Cachan  
ENS Rennes  
INP Grenoble  
INSA Lyon  
INSA Rouen  
INSA Toulouse  
Sciences Po Bordeaux  
Telecom Bretagne

(\* les astérisques indiquent les 10 universités fondatrices de la CPED en janvier 2011)